



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
Du BUREAU SYNDICAL du 05 Mars 2024  
DELIBERATION N° 2024-10**

**OBJET : Contrat de développement territorial ou patrimonial des énergies renouvelables thermiques avec l'ADEME.**

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 du mois de Mars, le Bureau Syndical du Territoire d'Energie SMEG GARD dûment convoqués le 27 Février 2024, s'est réuni à 9 heures 30 dans la salle de réunion du Territoire d'Energie GARD SMEG, sous la présidence de Monsieur Aimé CAVAILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat, le Président étant empêché.

Monsieur Elian PETITJEAN est élu Secrétaire de Séance.

Délégués	Communes	P	A	Procuration
Roland CANAYER	MOLIERES CAVAILLAC		X	
Aimé CAVAILLÉ	ALES	X		
Joseph BLANCHER	LES PLANS	X		
Annick CHOPARD	VAUVERT	X		
Lionel JEAN	CORCONNE	X		
Frédéric ESCOJIDO	NIMES	X		
François ABBOU	PEYROLLES	X		
Jean-Luc CHAPON	UZES		X	
Elian PETITJEAN	ST MICHEL D'EUZET	X		
Maxime COUSTON	BAGNOLS SUR CEZE		X	
Patrick DELEUZE	CHAMBORIGAUD		X	
Christophe ZARAGOZA	LEDENON	X		
Patrick DE GONZAGA	LA ROUVIERE	X		
Jean-Paul BOYER	SERVIERS LABAUME	X		
Pascal PEYRIERE	CHUSCLAN	X		
Jack VERRIEZ	MIALET	X		
Lucas FAIDHERBE	ST JULIEN DE LA NEF		X	
Frédéric FORTE	FOURNES		X	
Nathalie FABIE	ST SIFFRET	X		
Aline BASTIDA	GARONS	X		
Maurice BLACHAS	GENERAC	X		
Démissionnaire	ST PRIVAT DES VIEUX			
Sébastien KUBANI	SOUSTELLE	X		
Gilles TRINQUIER	AIGREMONT	X		
André MEREL	ANDUZE	X		
Gilles COLOMBIER	ROQUEMAURE		X	
Christian ANDRE	CAVEIRAC	X		
		<b>19</b>	<b>7</b>	

P = présent - A = absent -excusés - Pro = procuration

Nombre de Membres en exercice	: 26
Nombre de Membres présents	: 19
Nombre de votes exprimés	: 19

Le quorum étant atteint, le Bureau syndical peut valablement délibérer.

Le contrat Territorial Chaleur Renouvelable porté par l'ADEME est un outil de soutien au développement ambitieux et maîtrisé des énergies renouvelables, qui pourra porter sur :

- ✓ Des actions de promotion, d'animation et de coordination ;
- ✓ Des études préalables aux investissements ;
- ✓ Des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- ✓ Et plus globalement tous types d'actions visant à soutenir le développement des filières ENR adapté au contexte du territoire

**Contrat de développement territorial ou patrimonial des énergies renouvelables thermiques avec l'ADEME**  
**PAGE 2**

Au cœur de ce dispositif : un opérateur territorial qui souhaite s'engager dans la construction d'un véritable projet de développement des ENR sur son territoire :

- En associant les acteurs et dispositifs déjà présents dans une optique de cohérence, complémentarité, et de renforcement de leur efficacité et de leur volume d'activité ;
- En mobilisant les maîtres d'ouvrage potentiels de son territoire pour un passage au ENRth, et les suit pendant toute la durée de leurs projets.

Conformément au cahier des charges de l'ADEME, une étude de préfiguration a été commandée à l'AREC suite à la délibération du Territoire d'Energie GARD du 28 Juin 2022. A l'issue, le dossier de candidature a été déposé en décembre 2023 et sera présenté au prochain comité régional de l'ADEME, pour officialisation.

Il conviendra donc de finaliser l'implication du Territoire d'Energie GARD SMEG par la signature du Contrat Territorial Chaleur Renouvelable qui permettra de le désigner opérateur territorial unique (interlocuteur principal de l'ADEME) qui sera :

- ✎ Garant de l'atteinte des objectifs (nombre d'installations, production ENR) ;
- ✎ Accompagnera les maîtres d'ouvrages et assurera la cohérence des dispositifs (animera – coordonnera – prospectera – accompagnera les porteurs de projets – suivra l'avancée des projets – sera le garant de la qualité des installations) ;
- ✎ S'engagera sur la gestion déléguée des fonds de l'ADEME.

L'estimation des aides apportées par l'ADEME à ce projet est de 7,8 M€ sur 4 ans. L'ADEME finance les frais de fonctionnement à hauteur de 333 500 €, dont 50 % sous réserve de l'atteinte des 60 % de l'objectif.

**Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son représentant légal à signer le Contrat Territorial Chaleur Renouvelable avec l'ADEME et accomplir toutes les démarches nécessaires pour l'exécution de ce programme.
- **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son représentant légal à signer l'ensemble des actes nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.






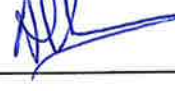
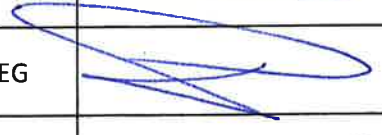






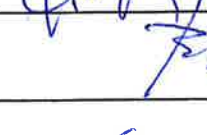

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme




**Pour le Président empêché**  
**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président**  
**Aimé CAVAILLE**



**REUNION DE BUREAU SYNDICAL, MARDI 5 MARS 2024 à 09H30  
SALLE DES CEVENNES, LOCAUX DU TE GARD - SMEG, NIMES**

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Roland CANAYER	Président du TE GARD - SMEG	Excuse'
Aimé CAVAILLÉ	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Joseph BLANCHER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Annick CHOPARD	Vice-Présidente du TE GARD - SMEG	
Lionel JEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Frédéric ESCOJIDO	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
François ABBOU	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Luc CHAPON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	Excuse'
Elian PETITJEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Maxime COUSTON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	Excuse'
Patrick DELEUZE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	Excusi'
Christophe ZARAGOZA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Patrick DE GONZAGA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Paul BOYER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Pascal PEYRIERE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jack VERRIEZ	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christian ANDRÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Aline BASTIDA	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Maurice BLACHAS	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Gilles COLOMBIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	Excuse'

**REUNION DE BUREAU SYNDICAL, MARDI 5 MARS 2024 à 09H30**  
**SALLE DES CEVENNES, LOCAUX DU TE GARD - SMEG, NIMES**

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Nathalie FABIÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Lucas FAIDHERBE	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	Excuse'
Frédéric FORTÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	Excuse'
Sébastien KUBANI	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
André MEREL	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Gilles TRINQUIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	